Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur Loisir Sportif

Référentiel de formation

Introduction

Ce document propose un référentiel de formation simplifié permettant aux organismes de formation de construire le parcours de formation pour le CQP Animateur de Loisir Sportif avec un découpage des blocs de compétences en modules de formation.

Il reprend ainsi les éléments clés nécessaire à la construction des parcours de formation.

Durée de formation

Conformément au règlement du CQP ALS, la durée de la formation du CQP s'élève au minimum à **234 heures minimum** dont **154 heures minimum** en organisme de formation et **80 heures minimum** en situation professionnelle.

La durée de la formation (formation en OF + alternance) ne peut pas être inférieure **4 mois**. Cette durée s'entend hors positionnement du candidat et épreuves d'évaluation.

Le découpage des blocs de compétences en module de formation :

Pour chaque module de formation sont précisés :

- Les objectifs pédagogiques,
- Des éléments de contenu indicatifs,
- Un volume horaire indicatif.

Ce découpage en modules de formation a vocation à aider à la réalisation du positionnement, en permettant notamment d'évaluer la durée de formation envisagée pour chaque candidat(e).

Les modalités de formation sont définies par l'organisme de formation et doivent être adaptées au contenu pédagogique défini dans ce référentiel (formation en présentiel ou en distanciel, mise en situation reconstituée, cas pratiques, temps d'exploitation des activités conduites durant les stages et échanges entre participants…). L'organisme de formation veillera néanmoins à privilégier les mises en situation.

Concernant les 80 heures de mise en situation professionnelle, le découpage préconisé est le suivant :

- **55 heures minimum pour le bloc 1,**
- **25 heures minimum pour le bloc 2,**
- **Pas de minimum requis pour le bloc 3.**

Évaluation formative

Il est demandé à l'organisme de formation de réaliser à minima une évaluation formative durant le parcours de formation.

Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP)

Les EPMSP doivent être réalisées conformément aux dispositions du règlement CQP. Leur temps de réalisation (1er et 2ème passages) doit être intégré à la durée de la formation.

Les EPMSP doivent intervenir **au cours du premier tiers du parcours et avant toute mise en situation d'animation du candidat CQP.**

Doivent donc avoir été abordés au cours du premier tiers du parcours de formation les contenus suivants :

- **Sécurité** : les zones d'évolution, les différentes typologies de lieux de pratique des activités et leurs aspects sécuritaires, le matériel pédagogique, les principes de sécurité en matière d'utilisation du matériel, sensibilisation aux postures de sécurité chez les pratiquants
- **Caractéristiques générales** des publics enfants, adolescents, adultes et seniors
- **Rôle et posture de l'animateur** : placement dans l'espace, interaction avec les participants, modalités de transmission des consignes

Bloc de compétences 2 - Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (option AGEE)

Durée de formation totale sur ce bloc : 112 heures, soit 16 jours

Identification des caractéristiques et des besoins des pratiquants	
Objectifs pédagogiques	• *Disposer de connaissances sur les différents types de publics accueillis et leurs caractéristiques* • *Maîtriser les outils et démarches permettant d'identifier le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants*
Eléments de contenu	• Les différents publics (enfant, ado, adulte, sénior…) et leurs caractéristiques (biologiques, psychologiques, physiologiques, sociales…) • Les informations à recueillir auprès des participants pour préparer une séance ou un cycle de séances : - Les attentes et motivations - Le niveau de pratique - Les capacités / condition physique et les limites - Les besoins spécifiques et les particularités • Les outils permettant le repérage des caractéristiques et des besoins : - Questionnaire - Tests - Entretien - Grille d'observation … • La démarche d'analyse : méthodologie de recensement des informations • L'exploitation des résultats : - Mise en relation des informations recueillies (qualitatives et quantitatives) avec les exigences de l'activité - Adaptation de l'activité en fonction des résultats - Identification des précautions à prendre pour les personnes en situation de handicap
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**

Santé / anatomie / physiologie	
Objectifs pédagogiques	• *Maîtriser les connaissances en matière de santé, anatomie et physiologie indispensables pour accompagner les pratiquants de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation*
Eléments de contenu	• Les grandes fonctions du corps humain • Le système squelettique • Les mouvements articulaires • Le système musculaire • Les zones à risques • Le système respiratoire • Le système cardiovasculaire • Le système nerveux central et périphérique • La fonction d'équilibration • Les bienfaits du sport
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**

Construction d'une séance ou d'un cycle de séances	
Objectifs pédagogiques	• *Maîtriser les outils et démarches permettant d'élaborer une séance ou un cycle de séances, réaliser son bilan et son ajustement*
Eléments de contenu	• Les éléments à appréhender pour définir les objectifs du cycle de séance : - Les objectifs, le projet et les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel…) de la structure - Les caractéristiques, les besoins et les motivations des participants - Les besoins spécifiques des participants • Les démarches et méthodes pédagogiques pour concevoir un cycle de séances : - Objectifs - Progressivité - Articulation des séances • Les mesures permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers • La conception et la structuration d'une séance (grille de séance écrite) : - Définition des objectifs - Définition des consignes de réalisation, des critères de réussite, remédiation pédagogique, évolution - Courbe de séance - Durée - Lieu • Définition des situations pédagogiques • L'évaluation de la séance / du cycle de séances : - Les modalités d'évaluation (choix de l'outil : questionnaire de satisfaction, tests, entretien…) - La mise en œuvre de l'évaluation - L'analyse des données recueillies - L'ajustement de la séance / du cycle de séances
Volume horaire	**Entre 33 et 49 heures**

Règlementation et sécurité des pratiques	
Objectifs pédagogiques	• *Maîtriser les différentes règlementations encadrant l'exercice du métier d'ALS, les activités physiques et sportives et la mise en sécurité des pratiquants et des tiers*
Eléments de contenu	• La règlementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération • Les obligations et prérogatives de l'éducateur sport : - Obligation de qualification, - Obligation de déclaration, - Obligation d'honorabilité, - Obligation de porter secours, - Obligation générale de sécurité • Les consignes de sécurité (à décliner selon l'option du CQP et les sports abordés)
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**

Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif	
Objectifs pédagogiques	• *Maîtriser les démarches et méthodes pédagogiques permettant d'animer une séance dans sa famille d'activités* • *Maîtriser les outils et démarches permettant d'adapter des cours en visio*
Eléments de contenu	• La préparation du matériel en amont de la séance : - Entretien de 1er niveau du matériel - Installation du matériel • L'accueil des participants : - Information des participants sur les objectifs et le déroulement de la séance - Choix du vocabulaire utilisé - Alerte sur les difficultés de la séance - Vérification de la tenue des participants - Identification des participants présentant des besoins, handicaps ou difficultés spécifiques • Les démarches et méthodes pour l'évaluation de la situation initiale • Le positionnement de l'animateur par rapport au groupe : communication, attitude, posture, rôle • La prise en compte du mode de l'apprenant (verbal, visuel, kinesthésique) • Les démarches et méthodes pédagogiques pour animer une séance • La mise en sécurité des pratiquants et des tiers - Les règles de sécurité - Leur mise en œuvre et leur contrôle
Volume horaire	**Entre 33 et 49 heures**

Activités et techniques de l'option AGEE	
Objectifs pédagogiques	• *Maîtriser les activités et techniques propres aux activités gymniques d'entretien et d'expression*
Eléments de contenu	• Les différentes familles d'activités : - Techniques cardio - Renforcement musculaire - Techniques douces - Activités d'expression • Leurs caractéristiques, les intentions principales et secondaires, les techniques et les publics visés • Le vocabulaire spécifique • Le matériel • Les postures • Les placements • Les principes des groupes musculaires • Les méthodes pédagogiques spécifiques aux différentes techniques et publics (effet miroir, …) • L'utilisation de la musique : - Découpage, - Relation musique / mouvement - Non utilisation de la musique • L'utilisation de l'espace • La règlementation en lien avec la mise en œuvre des différentes activités (règlementation relative à la diffusion de musique dans l'espace public…)
Volume horaire	**Entre 30 et 42 heures**

Bloc de compétences 4 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Durée de formation totale sur ce bloc : 21 heures, soit 3 jours

Module 2.1 : Comprendre le fonctionnement de sa structure	
Objectifs pédagogiques	• *Se familiariser avec les modes d'organisation et de fonctionnement des structures au sein desquelles un animateur de loisir sportif est susceptible de travailler*
Eléments de contenu	• Les différents types de structure d'accueil (association, structure privée…) • Le fonctionnement d'une structure associative • Les informations à recueillir sur la structure (informations légales, règlement intérieur, horaires d'ouverture, règles de sécurité…) • Le fonctionnement d'une structure : les différents acteurs, leurs fonctions et leurs relations, les partenaires… • Identification et analyse du projet éducatif de la structure et de ses besoins • Participer à la vie de l'association • Articuler son activité en tenant compte de la vie de la structure
Volume horaire	**Entre 3 et 7 heures**

Module 2.2 : Planifier et rendre compte de ses activités	
Objectifs pédagogiques	• *Connaître les principales règlementations ayant un impact sur l'organisation et la mise en œuvre de ses activités* • *Disposer d'une méthodologie permettant d'organiser ses activités* • *Disposer d'une méthodologie permettant de rendre-compte de ses activités aux responsables de sa structure*
Eléments de contenu	• La planification de ses activités : - Les éléments à prendre en compte (contraintes liées aux participants, aux ressources disponibles, à la structure…) - Les éléments à définir (horaires, durée, activités…) • Le compte-rendu d'activité : - Le choix de la mise en forme - Le contenu - L'identification du destinataire - La fréquence
Volume horaire	**Entre 3 et 7 heures**

Module 2.3 : Communiquer avec le public	
Objectifs pédagogiques	• *Se familiariser avec les réseaux sociaux et leurs modalités de fonctionnement* • *Intégrer les outils digitaux dans sa communication à destination du public*
Eléments de contenu	• Les réseaux sociaux : - Leurs usages, - Leurs publics, - Leur fonctionnement • L'information du public : - Les différents événements : portes ouvertes, forum, événement festif… - La rédaction de mails à destination du public - La prise de parole en public • La construction et la mise en œuvre d'une action de communication et/ou de promotion des activités : sujet, cible, vocabulaire… • Le bilan des actions de communication réalisées
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**

Bloc de compétences 5 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Durée de formation totale sur ce bloc : 21 heures, soit 3 jours

Module 3.1 : L'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif	
Objectifs pédagogiques	• *Identifier les acteurs du secteur sportif* • *Se familiariser avec les principales dispositions législatives et conventionnelles en lien avec son métier* • *Disposer de la méthodologie nécessaire pour réaliser une veille juridique et règlementaire sur des sujets en lien avec son métier*
Eléments de contenu	• L'organisation du sport en France • Les différents acteurs du secteur sportif, leurs rôles et leurs fonctions : - Associations sportives, - Branches professionnelles, - Fédérations sportives, - Services publics (collectivités territoriales, …) - Structures du secteur marchand • Les ressources législatives, conventionnelles et règlementaires : - Le Code du sport - La convention collective nationale du sport - Les autres conventions collectives • Méthodologie pour réaliser une veille juridique et règlementaire en lien avec son métier : - Où chercher les informations ? (Sites de référence) - À quelle fréquence…
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**

Module 3.2 : Droit du travail	
Objectifs pédagogiques	• *Se familiariser avec les différents contrats de travail pouvant être proposés à un animateur de loisir sportif*
Eléments de contenu	• Le contrat de travail : mentions obligatoires, période d'essai, rupture du contrat… • Les différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif : - Le contrat de travail intermittent : champ d'application, mentions obligatoires, modalités, dépassement du seuil de 36 semaines sur 12 mois, droits des salariés - Le contrat saisonnier : cas de recours, reconduction, prime… - Le contrat d'intervention - Les CDD spécifiques • Les particularités du statut de micro-entrepreneur
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**

Module 3.3 : Piloter son parcours professionnel	
Objectifs pédagogiques	• *Construire et dynamiser son réseau professionnel* • *Comprendre quand se former pour rester opérationnel*
Eléments de contenu	• La construction d'un réseau professionnel - Rédaction d'un CV - Définition du réseau professionnel - Les réseaux sociaux (Linkedin…) • L'offre de formation complémentaire au CQP ALS (à décliner selon l'option du CQP) : quelle(s) réponse(s) pour quelle(s) situation(s) ?
Volume horaire	**Entre 3 et 11 heures**